

## DELIBERATION CA085-2024

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;**  
**Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 31 octobre 2024 ;**

**Objet de la délibération : Campagne d'emploi 2025 des enseignants-chercheurs – vote**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 07 novembre 2024, le quorum étant atteint, arrête :**

La campagne d'emploi 2025 des enseignants-chercheurs est approuvée.  
Cette décision est adoptée avec 19 votes POUR, 4 votes CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Didier BOUQUET

Signé le 19 novembre 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 20 novembre 2024**

## Point 2 – Campagne d’emploi 2025 – Enseignants-Chercheurs

### CE 2025 – création de postes EC

composante	poste	Corps	laboratoire	discipline	financement
IUT	à créer	MCF	GRANEM	06	SCSP - mesures sociées GACO

### CE 2025 – publication des postes MCF

composante	poste	labo	poste vacant	motifs	CNU	observations
ESTHUA	PTMCF0512	ESO	V	retraite	23	changement de CNU
IUT	PTMCF0207	GRANEM	V	démission	06	
UFR Lettres	PTMCF0400	3LAM	V	mobilité	11	
UFR Lettres	PTMCF0686	TEMOS	V	démission	22	
POLYTECH	PTMCF0639	IRHS	V	retraite	65	
POLYTECH	PTMCF1275	LARIS	V	infructueux	61	
<b>SANTE</b>	<b>PTMCF0480</b>	<b>IRSET:ESTHER</b>	<b>V</b>	<b>mobilité</b>		<b>MCU-PH</b>

### CE 2025 – publication des postes PR

composante	poste	laboratoire	poste vacant ou SV	motif vacances	CNU
UFR Lettres	PTPR0403	ESO	V	décès	23